

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 42597

présenté par
M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine
à l'amendement n° 11176 de M. Potier

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« fixée »

le mot :

« déterminée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vient appuyer et soutenir l'amendement 11176 présenté par les membres du groupe socialiste visant à rétablir une équité contributive effective des assurés en fonction de leurs niveaux de revenus.